



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

<u>Date de la convocation :</u> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 24 avril 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<u>Etaient présents :</u> Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux
	<u>Etaient absents :</u> Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Laurence LELARGE (pouvoir donné à Jean-Michel JAMET)
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER

Délibération N° 2026-30

XIV - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA GESTION DE L'ESPACE NATUREL REGIONAL DE LA BUTTE DE MARSINVAL POUR LA PÉRIODE 2026-2028

Exposé de Mme KAUFFMANN :

La commune de Médan, engagée dans une démarche de valorisation et de préservation de ses espaces naturels, a souhaité, par délibération du 10 avril 2012, étendre le Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) de la Butte de Marsinval sur 145 hectares d'espaces agricoles et boisés, afin de les protéger durablement face au mitage et coupes illégales de bois. Depuis, Île-de-France Nature intervient principalement en veille foncière, les acquisitions étant réalisées soit par préemption via la SAFER pour les terrains agricoles et les parcelles forestières de moins de 3 hectares, soit à l'amiable.

Au sein des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), Île-de-France Nature intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Ile-de-France.

La présente convention porte sur la participation de la commune de Médan aux frais de gestion des espaces naturels et forestiers régionaux situés sur son territoire. Elle fait suite au projet d'acquisition à l'amiable d'environ 10,3 hectares dans le Bois

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 00 00 - E: Application agréée f.legalite.com
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

99_DE-078-217803840-20260429-2026_30-DE



des Bruyères, qui porteront à près de 11 ha la surface acquise par la Région sur la commune.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.211-1 à L.214-3 du code forestier,

Vu la délibération du 10 avril 2012 relative à l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de la forêt régionale de Vernouillet sur la commune de Médan,

Vu la convention de partenariat relative à la participation de la commune de Médan à la gestion de l'espace naturel régional de la butte de Marsinval pour la période 2026-2028,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la participation de la commune de Médan à la gestion de l'espace naturel régional de la butte de Marsinval pour la période 2026-2028, ci-joint annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29/04/2026
Par délégation du Maire
Angelina MOYET
3^{ème} Adjointe

Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 29/04/2026

Et par publication le : 29/04/2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - F Application agréée E-legalite.com
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

99_DE-078-217803840-20260429-2026_30-DE